

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Le 27/01/2025

FACTURE N° 15

N° bon de commande

SARL CASSAN
410 Route de Lavalade - Basse
46250 GOUJOUNAC
SIRET 513 318 709 00013
TVA FR 47 513 318 709

Adresse de facturation

Mme Maria Da Luz
Pinho Delgado

Adresse de livraison (si différente)

La Plaine
46250 GINDOU

Notre
N° TVA

Votre
N° TVA

			20%		
1					
2					
3					
4					
5	1150 unités	1,00	1150,00		
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

RÈGLEMENT :

TOTAL H.T.

Taux TVA

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.

CONDITIONS D'ESCOMpte POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :

ÉCHÉANCE :

TOTALISATION

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.